

BROCANTE VIDE-GRENIERS annuelle de BOURGUEIL
Dimanche 2 AOUT 2026

BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner avec le règlement à :

Monsieur Pierre Bardet, 17, rue du Bourg Joli, Saint Patrice 37130 COTEAUX SUR LOIRE

Renseignements : 06 26 46 50 16 ou pierre.bardet@icloud.com

Je soussigné(e),

Mme, Mlle, M :

Adresse :

CP : Ville :

Tel : Email :

N° Immatriculation du véhicule :

Marchandises vendues :

Professionnel

N° R.C. :

Particulier

N° Carte d'identité :

Délivrée le : par

Déclaration sur l'honneur

Extrait de la Loi du 05 août 2008 n° 2008-776 modifiant l'article L 310-2 du code du commerce (décret d'application du 07 janvier 2009).

« Les particuliers non inscrits au registre du commerce et des sociétés sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés deux fois par an au plus »

Déclare sur l'honneur ne pas avoir participé à plus d'une vente au déballage et vendre que des objets personnels et usagers.

Signature :

- **Exposera le 2 AOÛT 2026 à BOURGUEIL**
- **S'engage à respecter le règlement intérieur**
- **Réserve un emplacement de mètres linéaires**
- **Joint le paiement par chèque de euros**

Fait à

Le

SIGNATURE :

Joindre obligatoirement une photocopie recto verso de votre carte d'identité ou permis de conduire ou passeport pour les particuliers et une photocopie du Kbis ou de la carte professionnelle pour les professionnels.

Les droits de place sont de 3€ le mètre linéaire :

5m=15€, 6m=18€, 7m=21€, 8m=24€, 9m=27€, 10m=30€, 12m=36€

Pas d'emplacement supérieur à 12m pour un seul inscrit

En règle générale, les véhicules sont interdits sur votre emplacement pour des raisons de sécurité, notamment accès pompier, plan Vigipirate, vous pouvez accéder à votre emplacement pour déposer vos articles et ensuite vous stationnez hors du périmètre. La sécurité est l'affaire de tous, merci de votre compréhension.